

2 Une histoire simple : l'assurance-vie et la fiscalité

Bertrand Savouré,
notaire à Paris

C'est l'histoire du contrat d'assurance-vie qui autrefois était exonéré de toute taxe.

C'est l'histoire du contrat d'assurance-vie qui a finalement tant grandi que cela n'était plus possible...

C'est alors devenu l'histoire de l'État qui a décidé d'instaurer une taxe spéciale au décès de l'assuré (CGI, art. 990 I).

Fin de la très belle histoire et début des problèmes.

Que faire avec le contrat non dénoué, celui du conjoint survivant marié sous un régime de communauté. Doit-il supporter une double imposition (droits de succession sur la valeur de rachat et taxe spéciale sur le capital décès visée à l'article 990 I du CGI) ?

Début d'une erreur : celle d'avoir tout mélangé sous prétexte de vouloir justifier une légitime

exonération fiscale par d'impossibles arguments de droit civil.

Cela ne marche pas.

Cela aurait donc dû être l'histoire toute simple d'une tolérance fiscale (courrier Strauss Kahn/Sauter du 29 juillet 1999). Mais la tolérance a ses limites.

C'est alors devenu l'histoire de Bercy qui n'a pas voulu tolérer au-delà du tolérable et s'est mis en tête (à l'envers) d'inventer, ajoutant à la confusion générale, un improbable concept de bien propre sur demande (*Rép. min. Bataille : JOAN Q 3 juill. 2000*).

C'est ensuite Bercy qui, à la première occasion, supprime cette tolérance, dans un élan douteux de conciliation du civil et du fiscal (*Rép. min. Bacquet : JOAN 29 juin 2010*).

Pause.

Et puis tout de même, on y revient : l'assurance-vie, c'est l'histoire infernale de deux taxes qui se croisent sans se comprendre et souvent se cumulent.

Comment finira donc cette histoire dont Bercy ouvre un nouveau chapitre (*Min. fin., 12 janv. 2016, communiqué n° 594*) ?

C'est sans doute le retour annoncé pour certains d'une grande cogitation sur le pourquoi du comment en droit civil. Ce sera beau.

Mais c'est une simple histoire de technique fiscale. Pourvu qu'elle s'inscrive dans celle de la simplification du droit...